

Rossel accroît son emprise sur la presse

■ Le groupe a profité de la cession du pôle presse de la régie IP pour s'allier à L'Avenir.

En annonçant, mardi, avoir racheté l'activité presse de IP, régie publicitaire du groupe RTL Belgium, et avoir noué, dans la foulée, une alliance sur le terrain publicitaire, les groupes Rossel et L'Avenir ont créé les conditions d'un nouveau rapport de forces sur le marché de la presse quotidienne et, plus particulièrement, sur celui très convoité des annonceurs.

Ce véritable bouleversement, préparé dans le plus grand secret par Rossel et le groupe public Nethys (contrôlé par le holding liégeois Publifin et, aujourd'hui, unique actionnaire de L'Avenir), comprend trois volets très étroitement liés.

Un : RTL Belgium, désireux de con-

centrer ses forces sur les médias audiovisuels au moment même où le groupe doit affronter l'offensive de TF1 sur le marché publicitaire belge, a décidé de céder l'activité "Presse" de sa régie IP. Soit un portefeuille lourd de 14 magazines (dont "Ciné Télé Revue" et "Télépro"). Les acquéreurs sont donc Rossel ("Le Soir", Sudpresse) et L'Avenir/Nethys, lesquels vont loger le nouveau venu dans une société baptisée Nectec, laquelle commercialisait jusqu'ici des annonces nécrologiques et jouera désormais le rôle de régie commune détenue par L'Avenir (51 %) et Rossel (49 %). Outre les titres d'IP, on y retrouvera les magazines des deux acquéreurs ("Soir mag", "Moustique", "Télé Pocket", "Be TV magazine").

70-30

Rossel-L'Avenir vs IPM

Avec le "deal" conclu par les groupes

Rossel et L'Avenir, la part d'audience du duo s'élèvera à 70 %, face aux 30 % du groupe IPM.

Dans la foulée de ce rachat, Rossel et L'Avenir en profitent pour conclure un double "deal" commercial. D'une part, une synergie est mise en place pour vendre, auprès des annonceurs locaux et régionaux, les différents titres de Rossel et de L'Avenir. Pratiquement, les équipes de L'Avenir se chargeront de vendre "Le Soir" et Sudpresse dans les zones où ces équipes sont les plus fortes (Brabant wallon, Namur, Luxembourg), tandis que les équipes de Rossel feront de même avec la marque L'Avenir dans les régions où elles sont dominantes (Liège et Hainaut). D'autre part, au niveau national, Rossel Advertising commercialisera les espaces publicitaires de L'Avenir (papier et Internet) à partir de 2018.

P.-F.L.

"L'argent public est utilisé pour fausser la concurrence"

Entretien Vincent Slits

François le Hodey, le patron du groupe IPM ("La Libre", "La Dernière Heure Les Sports", "Paris Match" Belgique, DH Radio...) s'insurge contre les accords de régies publicitaires entre L'Avenir et Rossel.

"Nous voulons que le monde politique francophone recouvre rapidement le jeu. On parle ici des conditions du maintien du pluralisme de la presse écrite dans notre pays et de sa capacité de financement via le marché publicitaire. Il n'est pas acceptable qu'une institution publique, en l'occurrence une intercommunale comme Nethys qui est sous la tutelle de la Région wallonne, soit le moteur de la création d'un oligopole dans le secteur de la presse quotidienne et des sites Internet. L'argent public est utilisé ici pour fausser les règles d'une saine concurrence", nous a expliqué François le Hodey. Car, pour ce dernier, le véritable enjeu de l'annonce faite ce mardi ne réside pas tant dans la vente par RTL Belgium de sa régie pub presse magazine ("Ciné Télé Revue", "Télépro", "Téléstar", "Top Santé"...) au tandem Rossel-L'Avenir, mais bien dans l'alliance stratégique au niveau des régies entre les deux acteurs de presse quotidienne qui verra le premier agir pour le compte du second, tout en consolidant et en valorisant l'audience cumulée des deux groupes auprès des annonceurs.

Un rapport déséquilibré

"La thèse de Rossel et L'Avenir est de dire qu'une consolidation est nécessaire pour contrer la concurrence des Gafu (NDR: Google, Facebook, Amazon, Apple) sur le marché publicitaire local. Ce n'est pas faux. Mais en matière de diffusion et de lecto-

rat, on se retrouverait, à l'issue de cette opération, dans un rapport de forces de 70-30 entre le duo Rossel L'Avenir d'un côté et IPM de l'autre, la ou une consolidation entre L'Avenir et IPM aurait débouché sur un équilibre 50-50. Les pouvoirs publics avaient donc la possibilité de créer un marché consolidé et concurrentiel. Ici, ils ont opté pour une perspective de marche consolidée mais à terme qui ne serait plus concurrentiel", ajoute encore François le Hodey. Et d'enfoncer le clou: "Les pouvoirs publics doivent se comporter de manière exemplaire. Et une des conditions de cette exemplarité est de créer les conditions d'un marché concurrentiel. Ce n'est pas le cas ici."

"Dans le plus grand secret"

François le Hodey déplore de n'avoir été à aucun moment informé, ni associé à ces manœuvres stratégiques qui se sont déroulées "dans le plus grand secret". "Nous refusons de considérer cette opération comme irréversible ou comme un fait accompli. Nous allons analyser toutes les voies juridiques à notre disposition", précise-t-il. Des contacts ont ainsi été noués avec les avocats du groupe IPM. Si les conditions le permettent, IPM n'exclut pas de saisir l'Autorité de la concurrence.

IPM entend donc agir sur le terrain juridique mais aussi politique. "Le véritable enjeu est politique. Il est inacceptable que des partis politiques se soient rendus complices de cette volonté de créer un tel oligopole qui déboucherait sur une régression démocratique", martèle encore François le Hodey. Il en appelle ainsi au ministre-Président de la Région wallonne, Willy Borsus (MR), pour qu'une réunion soit convoquée en urgence sur le sujet.

"Les pouvoirs publics doivent se comporter de manière exemplaire. Ce n'est pas le cas ici."

François le Hodey

Le patron du groupe IPM ("La Libre", "La DH", "Paris Match" Belgique, DH Radio...)